

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 1^{er} août 2022 à 20h00.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles St-Pierre, Ghislain Blais, France Michaud, Carl Desrosiers,

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. Aucune personne présente dans la salle.

Ouverture de la séance

2022-174 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2022-175 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal au moins 72 heures avant la séance, il est proposé par France Michaud, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu, avec dispense de lecture.

2022-176 Accepter les comptes du mois de juillet 2022

La liste des comptes du mois de juillet est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de juillet au montant de 102,493.70\$ incluant les factures de Fonds de l'information foncière 15\$, Charles Cimon & Fils 158.10\$, Groupe Voyer 1,207.24\$, Linde Canada 40.30\$, et en autorise le paiement.

Correspondance citoyenne

2022-177 Demande au MTQ – Réduction de la vitesse rue Principale

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports de réduire la vitesse à 40 km/heure sur la rue Principale.

2022-178 Tire de tracteurs antiques

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien est en accord avec la tenue de l'activité de tire de tracteurs antiques, et n'a aucune objection concernant l'émission d'un permis de boisson pour cette activité, qui se tiendra le 13 août 2022. La Municipalité contribue à l'activité en allouant une heure environ pour le nivelage de la piste, si besoin.

2022-179 Autorisation d'achat – XTRAGRIP pour abrasif

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Somavrac C.C. pour traiter 500 tonnes d'abrasif avec le produit XTRAGRIP au coût de 12.956\$ la tonne + taxes.

2022-180 Avenant – contrat de déneigement avec MTQ

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Robert Savoie, maire, à signer l'avenant ayant pour but d'amender le contrat original saison 2021-2022.

2022-181 Appel d'offres public asphalte – tronçon rte Centrale et avenue Roy

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser la parution d'un appel d'offres public dans un journal régional et sur le système électronique d'appel d'offres, pour la pose d'asphalte sur un tronçon de la route Centrale et sur l'avenue Roy, en respectant les délais requis. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

2022-182 Autorisation d'engagement – directeur des travaux publics

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des travaux publics à engager des employés sur appel au besoin.

2022-183 Adoption du règlement # 2022-346 modifiant le plan d'urbanisme 2013-269 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de changer les dimensions d'une aire d'affectation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un Plan d'urbanisme portant le numéro 2013-269 pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les jardins commémoratifs Saint-Germain ont fait une demande de modification en bonne et due forme pour agrandir l'espace du cimetière;

CONSIDÉRANT QUE la partie de terrain nécessaire à l'agrandissement n'est pas dans la bonne aire d'affectation;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 11 juillet 2022 par Ghislain Blais conseiller :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le règlement # 2022-346 modifiant le plan d'urbanisme 2013-269 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de changer les dimensions d'une aire d'affectation est et soit adopté, décrétant et statuant ce qui suit :

CHAPITRE 1- DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

Numéro et titre du règlement

1. Le présent règlement porte le numéro 2022-346 et s'intitule « Règlement # 2022-346 modifiant le plan d'urbanisme 2013-269 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de changer les dimensions d'une aire d'affectation ».

Annexe

2. Le plan présenté à l'intérieur de l'annexe A de ce règlement fait partie intégrante du présent règlement.

CHAPITRE 2- DISPOSITIONS NORMATIVES

Plan des grandes affectations du sol

3. Le plan intitulé « Plan des grandes affectations du sol feuillet 2/2 » est modifié. La modification consiste à retirer le lot 5 243 545 de l'aire d'affectation « Résidentielle - Aménagement futur » pour l'inclure dans l'aire d'affectation « Publique et communautaire » tel que défini à l'annexe A du présent règlement.

CHAPITRE 3- DISPOSITIONS FINALES

Entrée en vigueur

4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté ce 1^{er} jour d'août 2022.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

2022-184

Adoption du règlement # 2022-347 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de changer les dimensions d'une zone

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un Règlement de zonage portant le numéro 2013-270 pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les jardins commémoratifs Saint-Germain ont fait une demande de modification en bonne et due forme pour agrandir l'espace du cimetière;

CONSIDÉRANT QUE la partie de terrain nécessaire à l'agrandissement n'est pas dans la bonne zone;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 11 juillet 2022 par Ghislain Blais conseiller :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le règlement # 2022-347 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de changer les dimensions d'une zone est et soit adopté, décrétant et statuant ce qui suit :

CHAPITRE 1- DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

Numéro et titre du règlement

1. Le présent règlement porte le numéro 2022-347 et s'intitule « Règlement # 2022-347 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de changer les dimensions d'une zone ».

Annexe

2. Le plan présenté à l'intérieur de l'annexe A de ce règlement fait partie intégrante du présent règlement.

CHAPITRE 2- DISPOSITIONS NORMATIVES

Plan de zonage

3. Le plan intitulé « Plan de zonage feuillet 2/2 » est modifié. La modification consiste à retirer le lot 5 243 545 de la zone 110-Rf pour l'inclure dans la zone 113-P tel que défini dans l'annexe A du présent règlement.

CHAPITRE 3- DISPOSITIONS FINALES

Entrée en vigueur

4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté ce 1^{er} jour d'août 2022.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

2022-185 Démission – CCU

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de M. François Talbot comme membre du comité consultatif d'urbanisme.

2022-186 Offre de services professionnels eaux usées et affectation réserve égout

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services professionnels de Nordikeau pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées de septembre à décembre 2022 au montant de 2,250\$ par mois, et affecte un montant de 9,500\$ de la réserve égout pour payer cette dépense.

2022-187 Entretien annuel – panneaux de bienvenue

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre d'entretien annuel de Rémi et Noémie Turbide au montant de 200\$ incluant les produits utilisés et le rafraîchissement de la peinture au besoin.

2022-188 Tracteur New Holland

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la réparation du tracteur : pines, injecteurs, selon la soumission du 1^{er} août 2022 au montant de 8,379.40\$, et l'achat de 4 pneus.

2022-189 Remboursement – achat de cartouches d'encre biblio

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser un remboursement de 526.19\$ à Mme Sylvie Ledru pour l'achat de 4 cartouches d'encre pour la bibliothèque.

2022-190 Paraloeil – Ciné Plein-air

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de Paraloeil au montant de 229.95\$ à même le montant de 5,500\$ reçu de la MRC pour le 3^e lieu.

2022-191 Projet d'entente intermunicipale en loisirs Volet 4 Coopération intermunicipale

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valérien et la Ville de Rimouski désirent présenter un projet de bonification à l'entente intermunicipale existante, soit l'ajout du Complexe sportif Desjardins, dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Valérien s'engage à participer au projet d'ajout du Complexe sportif Desjardins aux ententes intermunicipales existantes et à assumer une partie des coûts, conditionnel à l'acceptation de la demande d'aide financière volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, telle que déposée;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Ville de Rimouski organisme responsable du projet.

Correspondance générale

2022-192 Mandat architecte – CPE temporaire

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition d'honoraires professionnels de Marie-Hélène Nollet au montant de 11,752.74\$ taxes incluses pour la préparation des plans et devis pour construction.

2022-193 Autorisation de paiement – emprunt

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 47,987.98\$, capital et intérêts pour l'emprunt conjoint centre communautaire, camion à neige et camion incendie.

2022-194 Formation d'un comité ad hoc – Ressources humaines

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité de nommer Mme Marie-Paule Cimon, MM. Robert Savoie, Donald Dubé et Carl Desrosiers sur ce comité qui aura comme mandat d'établir les conditions salariales et autres pour l'engagement d'un/une adjointe administrative.

Résultat de l'ouverture des soumissions – reporté à l'ajournement

Période de questions et questions écrites

L'ajournement de la séance au lundi 15 août 2022 à 19h30 est proposé à 20h45 par Ghislain Blais et accepté à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022, tenue à la salle du conseil, à 20h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Maire

Date

Séance ajournée de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022 des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 15 août 2022 à 19h30.

Sont présents: Donald Dubé, Gilles St-Pierre, Ghislain Blais, France Michaud, Carl Desrosiers,

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. Une personne présente dans la salle.

Ouverture de la séance

2022-195 Soumissions – ponceau 5^e Rang Ouest

Sept soumissions ont été reçues et ouvertes :

Action Progex inc. : 578,496.71\$, Construction B.C.K. inc. : 555,526.42\$, Construction B.M.L. Division Sintra Inc. : 649,263.83\$, Construction R.J. Bérubé inc. : 591,671.48\$, Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée : 410,497.33\$, 2646-1871 Québec inc. Aménagement Benoît Leblond : 568,316.95\$, Banville et Coulombe inc. : 537,852.59\$, incluant la TPS et la TVQ.

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission la plus basse conforme, soit celle de Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée, au montant de 410,497.33\$ taxes incluses, telle que recommandée par la firme d'ingénieurs Vallerex inc., le devis faisant office de contrat. Les fonds devant servir au paiement de ces travaux proviennent d'une subvention du ministère des Transports 438,749\$ et de l'excédent accumulé non affecté pour le montant résiduel de l'ensemble du projet, incluant la présence d'un superviseur technique.

2022-196 Autorisation d'achat – bandes de patinoire et assise

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la soumission de Profab 2000 inc. au montant de 92,037.49, telle que soumise le 15 août 2022 et en autorise l'achat. La préparation de l'assise incluant l'asphalte est aussi autorisée. Ces dépenses seront défrayées par les subventions confirmées, le montant prévu au budget pour la patinoire et par la taxe sur l'essence (TECQ).

2022-197 Autorisation de signature – acte de vente

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Robert Savoie, maire, à signer l'acte de vente au nom de la Municipalité de Saint-Valérien pour l'immeuble acquis par la vente pour taxes, située au 126, 6^e Rang Ouest, Saint-Valérien.

2022-198 Entrée privée – rue du Ruisseau-Raphaël

Considérant que le propriétaire, M. Maxime Côté, a assumé les dépenses relatives à l'enlèvement du ponceau temporaire, propriété de la Municipalité;

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un tuyau de 18" pour l'échanger contre le tuyau de 15" appartenant à M. Côté, conditionnellement à ce que ce tuyau soit en bon état, qu'il soit enlevé par M. Côté, et que l'installation du nouveau tuyau soit installée conformément aux directives du directeur des travaux publics.

2022-199 Demande de don – Fondation communautaire

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 125\$ à la Fondation Communautaire Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-les-Îles au profit des banques alimentaires de l'Est-du-Québec.

2022-200 Feu d'artifice sur un terrain municipal – location de salle Centre communautaire

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à la majorité, Ghislain Blais étant contre, d'autoriser l'activité de feu d'artifice sur le terrain municipal adjacent au centre communautaire en fin de semaine, si les normes applicables à l'activité sont respectées et que le demandeur s'en tient responsable.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 20h15 par Gilles St-Pierre et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ajournée du 15 août 2022, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 19h30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Maire

Date